



Féchy, le 11 mai 2016

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil Général du 21 juin 2016

**Préavis municipal n° 4/2016
relatif aux comptes communaux 2015 et
aux rapports de gestion de la Municipalité**

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les 6 avril et 3 mai 2016, la Fiduciaire Lambelet a procédé au contrôle de la comptabilité communale.

Les comptes communaux, le bilan et les rapports de gestion de la Municipalité, ainsi que le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2015 établi par la Fiduciaire Lambelet ont été remis à la commission de gestion-finances du Conseil Général.

Le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 64'395.— l'excédent de charges final atteint CHF 187'347.47 après avoir effectué les provisions et attributions suivantes :

- provision de CHF 300'000.—pour la péréquation,
- provision de CHF 150'000.—pour la prévoyance sociale,
- attribution au fonds de rénovation pour le nouveau collège de CHF 70'000.—,

Conclusions

Sur la base de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil général de Féchy

- vu le préavis de la Municipalité n° 4/2016 du 11 mai 2016,
- ouï le rapport de la commission gestion et des finances ayant étudié ce préavis,
- considérant que ce préavis a été porté valablement à l'ordre du jour,

./..

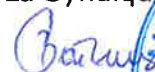
décide

1. d'approuver et d'accepter les comptes communaux 2015,
2. d'approuver et d'accepter les rapports de gestion de la Municipalité,
3. d'approuver et d'accepter le rapport de vérification des comptes de l'exercice 2015 de la Fiduciaire Lambelet,
4. de donner les décharges d'usage à la Municipalité, à la Boursière ainsi qu'à la commission de gestion-finances.

Au nom de la Municipalité

La Syndique

la Secrétaire



Carole Bettems

Katyla Labhard

